

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mai 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le 24 mai 2019, à 20 heures 30, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni à la Mairie.

PRESENTS : MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, DROCOURT Pascal, FREROT Willy, DEFFONTAINES Gaëtan, Mmes HOORNE Alberte, LECOINTRE Béatrice, GRANDVALET Alice, GRECARD Jocelyne.

ABSENTS EXCUSES : Mme Valérie DEVILLERS ; M. GODIN Jean-Claude ; M. LAPORTE Jacques.

ABSENTS : M. COCU Christian ; Mme MICHOT Arlette.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DEFFONTAINES Gaëtan.

* Rajout d' 1 sujet à l'ordre du jour, accepté par le Conseil Municipal

DELIBERATION DEMANDANT UNE SUBVENTION AUPRES DU FONDS OLIVIER DASSAULT POUR LA DEFENSE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA RURALITE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE *

M. le Maire précise que suite à la visite du **Sénateur de l'Oise Olivier PACCAUD** dans notre village le 15 avril 2019, il nous a été octroyé une enveloppe de 1 000 €, provenant des **Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité** (dont il est le Vice-Président) pour les travaux de restauration de l'église. **Afin de pouvoir débloquer ces fonds, une délibération du conseil municipal est nécessaire.**

Le Conseil Municipal délibère et confirme, à l'unanimité, de solliciter les 1 000 € d'aide auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement concernant les travaux de restauration de l'église.

DELIBERATION CONCERNANT L'INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER DE FORMERIE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 30 JUIN 2019 ;

M. le Maire informe les conseillers que Mme Tellier-Delattre, Trésorier Municipal, assurant l'intérim à Formerie et devant partir au 31/12/2018, a été prolongée dans ses fonctions jusqu'au 30 juin 2019. Mme le Trésorier présente son indemnité de conseil et de confection du budget pour 6 mois au taux de 75 % (janvier à juin 2019).

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, pour l'année 2019 : d'accorder l'indemnité de conseil pour 6 mois au taux de 75 % (142,43 €) et l'indemnité de confection du budget (45,73 €), soit un montant brut total de 188.16 €

GRAVILLONNAGE 2019 ;

M. le Maire fait savoir qu'une convention financière bipartite a été votée au Conseil Communautaire concernant les travaux de réparations et de gravillonnages 2019, et qu'une délibération doit être prise par notre commune afin de l'approuver pour pouvoir en justifier auprès de la comptabilité.

Il avait été décidé à une précédente réunion de prévoir environ 4 000 m² de gravillonnage de voiries pour 2019. Le coût dépassant l'enveloppe budgétaire prévue, il sera réalisé 2 960 m². Le devis estimatif du coût des réparations et gravillonnage 2019 s'élève donc à :

Voie communale N°4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray) = 9 988.13 € HT (dont 315.00 € HT de travaux préparatoires) **soit 11 985.76 € TTC**

Le Conseil Municipal délibère et approuve, à l'unanimité, le devis de gravillonnage de 11 985.76 € TTC pour l'année 2019, et autorise M. le Maire à signer la convention s'y référant.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2019 : LOGICIEL INFORMATIQUE A LA MAIRIE (J.V.S.) ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal que malgré notre prévision budgétaire incluant la hausse du coût de la facturation annuelle des logiciels JVS (licences en cours, et nouveaux modules), le montant budgétisé n'est pas suffisant en investissement. Cette facture s'élève à la somme de 3 011.52 € TTC concernant la section d'investissement.

Le Conseil Municipal avait inscrit en dépenses d'investissement au budget primitif 2019, la somme de 2 960.00 €, or il manque la somme de 51.52 € en investissement pour pouvoir payer la facture reçue ce mois-ci (facture ventilée en investissement = licences ; et fonctionnement = mise à niveau corrective + assistance à utilisation).

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité de procéder au vote de crédits suivants sur le budget primitif de l'exercice 2019 (la somme de 52 € sera transférée du reste non réalisé du programme d'investissement n° 104 « Tondeuse » vers le programme n° 10009 « Logiciel JVS »).

DELIBERATION SUR LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES TICKETS PISCINE CCPV POUR L'ETE 2019 ;

M. le Maire demande aux conseillers leur avis sur la reconduction de cette opération mise en place par la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) pour les enfants de la commune, aux piscines de Grandvilliers et Formerie. Il signale que le ramassage par car pour la piscine de Formerie les 4 jeudis en août est toujours en place.

Les tickets été 2018 ont coûté 26 € à la commune (20 enfants et 3 adolescents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère et décide d'octroyer comme l'an dernier 6 tickets piscine par jeune de 4 à 20 ans (voir le détail dans les informations ci-jointes).

DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DU REMBOURSEMENT DES REPAS AUX AGENTS EN CAS DE NON PRISE EN CHARGE PAR LE CENTRE DE FORMATION ;

M. le Maire explique que les agents territoriaux peuvent être amenés à se rendre à des formations ou réunions toute la journée, il s'avère que les frais de repas ne sont pas toujours pris en charge.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour les agents selon l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 N° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, le remboursement des frais de repas au personnel communal sur présentation d'une facture détaillée, ne dépassant pas le montant maximum selon l'arrêté en vigueur, soit actuellement 15.25 € le repas du déjeuner par agent.

DELIBERATION POUR LA DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL – RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2020 ;

M. le Maire fait la lecture du courrier de l'INSEE reçu le 09 mai 2019, demandant la nomination d'un coordonnateur communal avant le 15 juin 2019. Cet agent devra mettre à jour les informations concernant la commune sur le site dédié au recensement, fera aussi le lien entre le superviseur de l'INSEE et les agents recenseurs. Il devra participer à des formations.

C'est l'une des deux secrétaires de mairie qui est proposée comme coordonnateur communal (elle a déjà assurée cette fonction lors des trois derniers recensements). Le coordonnateur communal ne reçoit aucune indemnité pour sa fonction.

Les agents recenseurs seront nommés ultérieurement par la commune. Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, la nomination d'un coordinateur communal pour le recensement de 2020 et charge M. le Maire d'établir les formalités nécessaires.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DETR POUR LA CREATION DE TROTTOIR DEVANT LE N° 60 DE LA RUE PRINCIPALE ;

M. le Maire propose aux conseillers de **reporter le dossier de demande de subvention des travaux de voirie à Groscourt de 2019 à 2020** (auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département), et de présenter à la place un dossier dont le montant est moins important.

M. le Maire présente aux conseillers le projet des travaux de voirie concernant la création de bordures de trottoir sur la RD 1 à l'entrée du village en venant de Villers-sur-Auchy, à l'endroit où sont posés actuellement les séparateurs de voie rouges & blancs, mis afin de préserver l'accotement (prêt de l'UTD de Songeons à la commune depuis octobre 2018).

M. le Maire présente un devis de la société SPC sise 2 rue de l'Avelon à Beauvais (60), pour un montant estimatif de 7 804.00 € HT soit 9 364.80 € TTC.

Il propose de demander l'aide financière du Département et de l'Etat, au titre de la DETR. Pour se faire, une convention avec le Département doit être signée permettant la réalisation des travaux sur la départementale en agglomération.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de donner son accord à M. le Maire pour reporter le dossier de demande de subvention des « travaux de voirie à Groscourt » de 2019 à 2020 (auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département), et de présenter à la place le dossier « création de bordures de trottoir sur la RD 1 » ; l'autorise également à signer la convention avec le Département.

EGLISE 2^{EME} DOSSIER - RESTAURATION DE LA MAÇONNERIE ET DU BAS DU CLOCHER : CHOIX DE L'ENTREPRISE ;

M. le Maire explique aux conseillers qu'il a reçu le courrier le 07 mai 2019 confirmant la subvention de l'Etat de 30 % soit 15 117.45 € (courrier reçu le 02/11/2018 du Département pour accord de 50 %, soit 25 190 €) concernant le 2^e dossier pour la restauration de la maçonnerie de l'église et du bas du clocher. Il rappelle la nature des travaux de maçonnerie qui seront entrepris et montre des **photographies de l'existant (à voir dans les informations ci-jointes)**.

Les travaux s'ils sont commandés en mai 2019 pourront commencer dès septembre ou octobre 2019.

Il faut également joindre le devis au dossier de lancement de la souscription à la Fondation du Patrimoine (prochain point de l'ordre du jour).

M. le Maire informe les conseillers qu'il a demandé un devis à 2 entreprises :

- CHARPENTIER PM = 50 391.50 € HT soit 60 469.80 € TTC
- H. CHEVALIER Nord = 59 690.00 € HT soit 71 628.00 € TTC

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de choisir le devis de l'entreprise CHARPENTIER PM s'élevant à 50 391.50 € HT soit 60 469.80 € TTC.

La somme de 61 000 € étant inscrite au budget primitif 2019, les conseillers n'ont pas besoin de voter des crédits supplémentaires pour ce programme de travaux.

DELIBERATION SOLLICITANT UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE CONCERNANT LE 2^{EME} DOSSIER DES TRAVAUX A L'EGLISE DE SENANTES ;

Suite à l'accord des subventions du Département et de l'Etat, M. le Maire informe les conseillers qu'il a contacté la Fondation du Patrimoine et qu'il est possible de les solliciter à nouveau pour le 2^e dossier des travaux à l'église (restauration de la maçonnerie de l'église et du bas du clocher), ainsi le trop perçu financier du 1^{er} dossier pourra être basculé sur le 2^e dossier. Une délibération du conseil municipal sollicitant la Fondation du Patrimoine pour les nouveaux travaux est alors nécessaire.

Tous les accords de subventions étant reçus, nous pouvons monter le nouveau dossier pour la souscription (devis, photographies...). Cependant, nous devons attendre la validation du dossier de souscription pour commencer les travaux. Il n'y aura pas de frais de dossier car ce dossier sera un avenant au 1^{er} dossier. Pour mémoire, 150 € de frais dossier avaient été versés au 1^{er} dossier (montant fixé pour travaux jusqu'à 50 000 € HT).

Le Conseil Municipal délibère et sollicite, à l'unanimité, la poursuite de la souscription pour le dossier de restauration de la maçonnerie de l'église et du bas du clocher ; et charge M. le Maire de la réalisation du nouveau dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part du courrier reçu le 07 mai confirmant la subvention de l'Etat de 50 % soit 2 350 € concernant le remplacement de la borne incendie du chemin du Clacvet à Amuchy. Les conseillers en prennent bonne note.
- M. le Maire fait lecture du courrier du 09 mai 2019 de Mme Sylvie Taillepiéd, Institutrice à Senantes et Directrice de l'Ecole informant de son départ en retraite à la fin de cette année scolaire. Les conseillers en prennent bonne note.
- M. le Maire fait lecture du mail du 16 mai 2019 des représentants des personnels de l'ONF intitulé « maintien ou fin du service public de l'ONF ? » adressé aux communes forestières pour les alerter et demander leur soutien. Ils proposent une délibération à ce sujet. Les conseillers à l'unanimité sont favorables et confirment le soutien de notre commune aux personnels de l'ONF.
- M. le Maire fait part de l'invitation au vernissage de l'exposition DDVPT le mardi 11 juin 2019 à 18 h 15 au collège des Fontainettes. Mme Béatrice LECOINTRE sera peut-être présente en plus de Mme Alice GRANDVALET.
- M. le Maire fait le compte-rendu des travaux de voirie entrepris pour la remise en état de l'accotement de la route de Senantes bourg au hameau de Montperthuis le mercredi 15 mai 2019, ils sont fait suite à l'accident du car de la CAB cet hiver. Les conseillers en prennent bonne note.
- M. le Maire rappelle aux conseillers que la **kermesse des écoles aura lieu à Senantes le samedi 22 juin 2019, à partir de 14 h 00.**
- M. le Maire, pour information, fait part du rallye « 11^{ème} route des Mirages » qui passera sur notre commune le samedi 29 juin 2019 (**voir le détail dans les informations ci-jointes**).
- M. le Maire remercie les 3 conseillères (Jocelyne, Arlette et Valérie) qui ont remplacé nos agents communaux à la garderie et à la cantine (aide au service/surveillance) du 13 au 24 mai 2019.
- M. le Maire fait lecture du courrier de la CCPV concernant la recrudescence des dépôts de déchets illicites abandonnés volontairement ou par négligence sur plusieurs communes. Afin d'aider les communes dans les démarches pour réduire ces faits, un arrêté municipal est proposé. Les conseillers sont d'accords pour que cet arrêté soit pris et applicable sur notre territoire.
- M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} adjoint et Président du Comité des Fêtes informe les conseillers que le Comité des Fêtes a fait un don de 500 € à la souscription pour les travaux à l'église en janvier 2019.
- M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} adjoint, et Mme Béatrice LECOINTRE, conseillère, font un compte-rendu avec les membres de la commission (Mme Alberte HOORNE) du déroulement de la précédente matinée citoyenne du mois de mai. La toiture du bâtiment près de la mare de Senantes a été remaniée en totalité. Il est prévu de refaire tous les joints des murs en briques. L'ensemble du Conseil Municipal se joint à eux afin de remercier les personnes ayant participées directement et celles ayant apportées leur soutien.
- M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} adjoint, et Mme Béatrice LECOINTRE, conseillère, avec les membres de la commission (Mme Alberte HOORNE) informe les conseillers que la prochaine matinée citoyenne aura lieu le samedi 15 juin 2019 (**voir le détail dans les informations ci-jointes**).

- - INFORMATION - -

PERMANENCES DE LA MAIRIE : MARDI et VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

Fermeture exceptionnelle le vendredi 28 juin 2019

(Attention ! voir ci-après modification des jours d'ouverture en juillet et août 2019)

- INFORMATIONS (SUITE) -

MATINEE CITOYENNE A SENANTES

Deuxième édition

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre matinée citoyenne

le samedi 15 juin 2019

rendez-vous Place de la mairie pour 08h00

Comme les précédentes, cette matinée sera clôturée par un casse-croûte partagé.

Vous pouvez vous inscrire et contacter les personnes suivantes :

☐ M Christophe DEWACHTER : 03.44.82.45.77. OU 06.34.90.38.55.

☐ Mme Alberte HOORNE : 03.44.82.60.35.

☐ Mme Valérie DEVILLERS : 03.44.82.60.35. OU 06.32.51.48.19.

☐ Mme Béatrice LECOINTRE : 03.44.82.46.07. OU 06.65.07.93.03.



La commission florale



INSCRIPTION pour « TAXI » SCOLAIRE - RENTREE SCOLAIRE 2019 / 2020,

Nous vous précisons que le ramassage des enfants des hameaux par un service de transport en véhicule de petite capacité pour les amener à l'école ou à l'arrêt de car de Senantes avant 8 H 25 et le retour le soir après 17 H 00 est un service qui est organisé par la Région Hauts de France (plusieurs tours sont nécessaires selon le nombre d'enfants).

Pour bénéficier de ce service à la rentrée de septembre 2019, les parents doivent remplir un formulaire à la mairie pour inscrire leur(s) enfant(s)

AU PLUS TARD LE MARDI 09 JUILLET 2019, qui le fera suivre à la région.

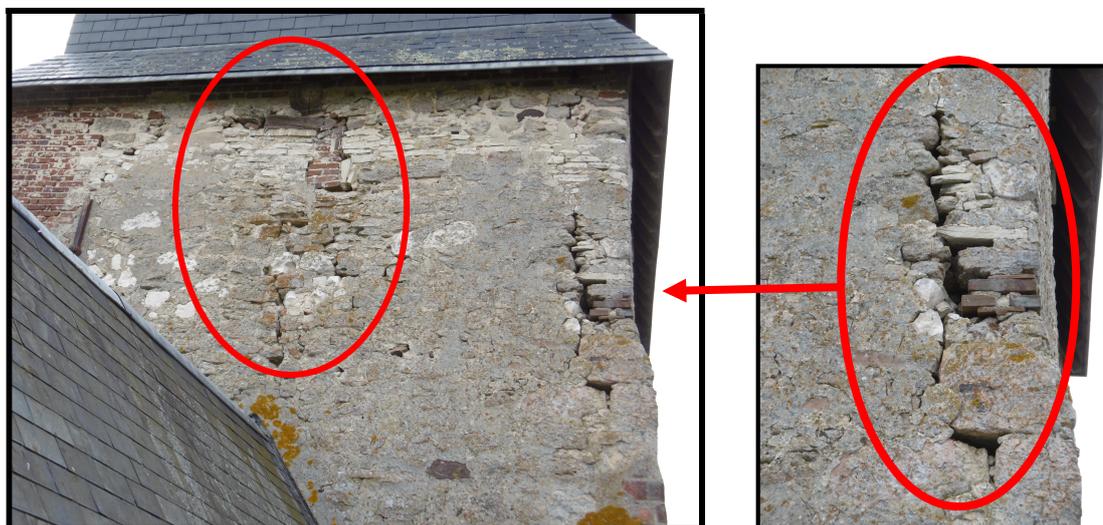
Depuis cette année, la région fait une étude des demandes et détermine le mode de transport le plus adapté (2 possibilités) : véhicule de petite capacité, ou proposition d'une allocation individuelle aux familles concernées pour qu'elles assurent elles-mêmes le transport de leur enfant (0,16 cts/km).



- INFORMATIONS (SUITE) -

SOUSCRIPTION RESTAURATION MACONNERIE EGLISE ET BAS DU CLOCHER

Poursuite de la souscription pour les nouveaux travaux à l'église.



Bas du clocher – vue d'ensemble des fissures

Détail d'une des fissures



LA 11^{ÈME} ROUTE DES MIRAGES

SAMEDI 29 juin 2019, en début d'après-midi,

Notre commune sera traversée par un rallye touristique de véhicules anciens (années 60-80).

Ils viendront de Saint Germer de Fly, et remonteront par la Rue du Bray (hameau Le Bray), puis par la Rue de la Fontaine Lambert (hameau de Goulancourt), Rue du Château, Chemin de Goulancourt (Senantes bourg), Rue du Vivier, Rue de la Mare, Rue de l'Ecole, Place de l'Eglise, Rue de l'Eglise, Rue Principale, Grande Rue, puis repartiront Rue du Vivier, Rue de Montperthuis (hameau de Montperthuis), Rue de Bois-Aubert (hameau de Bois-Aubert).



PLAN NATIONAL CANICULE été 2019

Nous vous informons que l'activation à nouveau du dispositif canicule, mis en place lors de l'été 2004, nous a été communiquée par la Préfecture.

Il consiste à prévenir toutes les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile, ou personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail résidant à leur domicile, ou les adultes handicapés résidant à leur domicile de venir se signaler (ou par l'intermédiaire de leur représentant légal) en Mairie afin de pouvoir les contacter en cas d'alerte de canicule.



- INFORMATIONS (SUITE) -

CENTRE AERE organisé à SENANTES

(à la cantine – 4 place de l'Eglise)
pour les enfants de 3 à 10 ans

du lundi 08 JUILLET au vendredi 02 AOUT 2019

de 8 h à 18 h

Pour renseignements et inscriptions,

adressez-vous du lundi au vendredi (9 h à 12 h et de 14 h à 18 h) au
Centre Social de Songeons au 03 44 82 30 62.



ATTENTION :

**EN RAISON DES CONGES ANNUELS 2019
LES PERMANENCES EN MAIRIE SERONT ASSUREES :**

JUILLET sauf

Fermé le mardi 30 juillet

AOUT : OUVERT UNIQUEMENT

les VENDREDIS 2 + 30 août

et les MARDIS 20 + 27 août,

de 17H 30 A 19 H 30,

*** S'ADRESSER A M. LE MAIRE OU AUX ADJOINTS SI URGENGE (LISTE CI-DESSOUS) ***

Mr GAVELLE Christian, Maire : 03.44.82.62.08

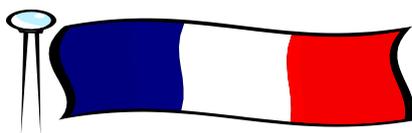
Mr DEWACHTER Christophe, Adjoint : 06.34.90.38.55

Mr LAPORTE Jacques, Adjoint (Goulancourt) : 03.44.82.75.28 / 06.22.49.91.74

Mr GODIN Jean-Claude, Adjoint (Bois-Aubert) : 06.81.14.90.27



- INFORMATIONS (SUITE) -



COMMEMORATION DU 14 JUILLET A SENANTES

10 H 30 : Rassemblement Place de l'Eglise

10 H 45 : Cérémonie au Monument aux Morts avec le Réveil Senantais,
Dépôt de gerbe, et, Minute de silence,
Appel aux Morts, allocution.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, dans la cour de la Mairie.

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITEE
A CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.



**COMMEMORATION DU DECES
DE L'AVIATEUR CANADIEN IAN BAZALGETTE**

DIMANCHE 04 AOUT 2019

17 H 30 : Rassemblement Place de l'Eglise

Défilé jusqu'à la stèle de Bois-Aubert,
Manifestation à sa Tombe au cimetière communal
Dépôts de gerbes, Minute de silence, et Allocution.

Vin d'honneur dans la cour de la Mairie.

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITEE
A CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.



LA BIBLIOTHEQUE DE SENANTES

SERA FERMEE PENDANT LES VACANCES

A partir du MARDI 9 JUILLET 2019 + le mois d' AOUT 2019

Réouverture le MARDI 03 SEPTEMBRE 2019.

Horaires d'ouverture : de 15 H 30 à 18 H 45.



-- R A P P E L S --

☛ **La destruction des CHARDONS est OBLIGATOIRE sur tout le territoire de la commune AVANT LE 14 JUILLET 2019.**

☛ **L'ELAGAGE DES HAIES en bordure des routes et des chemins EST A FAIRE AVANT LE 31 AOUT 2019** (la route doit être nettoyée après l'élagage, si nécessaire).

De plus, nous précisons qu'il EST INTERDIT D'ARRACHER OU DE BRULER -PAR LE FEU OU LES DESHERBANTS- LES HAIES CLASSEES AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE (voir plan en Mairie).

☛ Un arrêté Municipal **INTERDIT LA BAIGNADE ET LES JEUX AQUATIQUES POUR TOUTES LES MARES** de la commune.

☛ **NIDS DE GUEPES.** Les pompiers ne font plus que les destructions de nids situés dans les lieux publics ou aux écoles. Si cela concerne un particulier, le demandeur devra contacter lui-même une entreprise privée (pas besoin de prendre de bon en Mairie). Liste disponible en Mairie.

A la réception de la facture, le demandeur devra régler la totalité du montant de l'intervention à l'entreprise et demander une facture acquittée. Venir en Mairie avec la facture acquittée + votre relevé d'identité bancaire. La commune procèdera alors au remboursement d'une partie de la somme par mandat administratif, soit **25 € TTC**.

☛ **La DIVAGATION des CHIENS est INTERDITE**, leurs propriétaires sont responsables.

☛ **ARRETE PREFECTORAL portant réglementation des bruits de voisinage dans l'Oise du 15 novembre 1999 (article 7) :**

« ... A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8 H 00 à 12 H 00 / 13 H 30 à 19 H 30.
- Les samedis : 9 H 00 à 12 H 00 / 15 H 00 à 19 H 00.
- Les dimanches et jours fériés : 10 H 00 à 12 H 00... »



FETE DU VILLAGE

SENANTES

13 + 14 JUILLET 2019

SAMEDI 13 JUILLET

20 H 00 REPAS GRILLADES *sans réservation*

21 H 00 SOIREE DANSANTE : entrée gratuite

22 H 30 Rassemblement au parking de la salle des Fêtes
Pour la 8^{ème} édition du « **défilé des lampions** »
Récompenses pour les enfants participants



DIMANCHE 14 JUILLET

Dès 06 H 00 **14^{ème} BROCANTE**

Inscription : 03 44 82 45 77 – 06 34 90 38 55

Restauration possible sur place



- INFORMATIONS (SUITE) -



DE SENANTES

Vous invite à participer à



la 32^{ème} Foulée du Pays de Bray

Le DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE 2019

5 courses sur route et chemin

Dans l'ordre du départ : 8.6 km – 14.2 km – Marche – 3 km – 1,5 km – 500 m

Inscription sur place AVANT 9 h 00, au centre du village

(sur présentation de la licence ou d'un certificat médical de moins d'un an pour les non licenciés).

Venez nombreux !

Renseignement & inscription auprès de :

Mme Stéphanie BONIFACE au 06.10.33.66.61 – par mail : syboniface@orange.fr

ou

ADEURUN
Inscription en ligne

- INFORMATIONS (SUITE) -

RAMASSAGE PAR CAR pour la PISCINE de Formerie en AOUT

TICKET COMMUNAL PISCINE de 4 à 20 ans

Comme l'an dernier, 6 tickets gratuits par jeune de 4 à 20 ans habitant la commune sont attribués par la Municipalité. Ils sont **valables du 8 juillet au 31 août 2019** pour les piscines de Formerie + Grandvilliers.

Les personnes intéressées (6 tickets maximum) doivent se présenter à la Mairie le mardi ou vendredi de 17 H 30 à 19 H 30 à partir du mardi 25 juin 2019 (attention fermeture le vendredi 28 juin + les jours d'ouverture de la mairie sont modifiés en juillet et août).

La Communauté de Communes de Picardie Verte nous informe que le transport par car des jeunes de 4 à 20 ans habitant la commune, pour se rendre à la piscine de Formerie, est assuré **UNIQUEMENT** les :

JEUDIS 1 + 8 + 22 + 29 AOUT 2019

Les informations qui suivent concernant les horaires sont de 2018, et devraient être identiques pour 2019 (confirmation écrite pas encore reçue à ce jour en mairie, l'information sera mise dans le cadre d'affichage dès réception) :

Lieu : Place de l'Eglise à SENANTES (abri bus)

Horaire de Départ : 14 H 25 à SENANTES (puis 14 H 30 à HANVOILE arrêt proche boulangerie)

Horaire de Retour : Départ du car sur le parking de la piscine de Formerie : 17 H 30 (au plus tard)

Arrivée à SENANTES : 18 H 05 (au plus tard)

Informations complémentaires (transport) :

- 1 heure pleine en baignade,
- pas de surveillant dans le car,
- la présence des parents n'est pas admise dans le car, le car n'étant prévu que pour les enfants.

Informations complémentaires (piscine) :

- TOUT ENFANT DE MOINS DE 6 ANS DOIT ETRE ACCOMPAGNE D'UN ADOLESCENT DE 14 ANS MINIMUM POUR ETRE ACCEPTE A LA PISCINE.
- TOUT MANQUEMENT AU REGLEMENT DES PISCINES DE FORMERIE OU DE GRANDVILLIERS SE TRADUIRA PAR UNE EXCLUSION DEFINITIVE POUR LES 2 MOIS DE LA PERIODE ESTIVALE. D'autre part, la piscine se chargera de contacter la mairie concernée, informera du problème et indiquera le nom du responsable.

